



## LOGEMENT : CE QUI CHANGE AU 1ER JUIN 2020 Diagnostics, conseils syndicaux, assemblées générales...

De nombreuses réformes vont entrer en vigueur le 1er juin 2020 dans le domaine de l'immobilier. L'Institut national de la consommation vous présente les nouvelles mesures qui vont modifier votre quotidien.

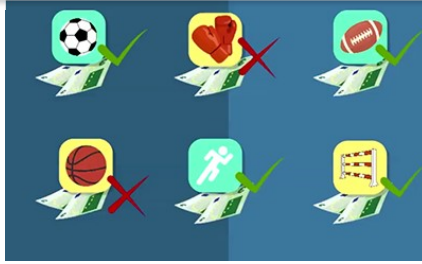
[Accédez au dossier](#)



[Achat de véhicule à un particulier :](#)  
[ne rien laisser au hasard !](#)



[Carte bancaire hors zone euro :](#)  
[conseils pour une meilleure utilisation](#)



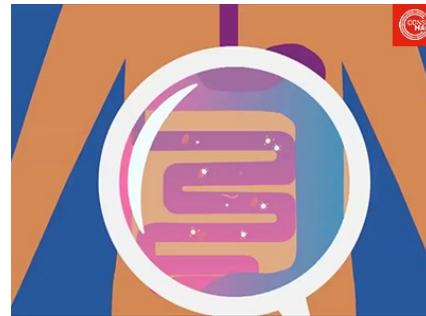
[Les paris sportifs en ligne : quelles sont les bonnes pratiques ?](#)

Le Médiateur du Tourisme et du Voyage a présenté le rapport d'activité 2019

[Le Médiateur du Tourisme et du Voyage a présenté le rapport d'activité 2019](#)



[Tout savoir sur le dispositif d'alerte "3117" dans les transports](#)



[Les probiotiques sont-ils utiles à notre flore intestinale ?](#)



### TOUT SAVOIR SUR LES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Propriétaire ou locataire, vous allez acheter ou louer un logement ?  
Voici ce que vous devez savoir sur tous les diagnostics à réaliser ou à obtenir.



Institut National de la Consommation  
18, rue Tiphaine 75015 Paris

Vous recevez ce message de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désabonnement situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse [dpo@inc60.fr](mailto:dpo@inc60.fr). À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, [cliquez ici](#)

Si vous ne voyez pas correctement cet email, [cliquez ici](#)